

# Contrat de location du rugby club Soignies

## Article I.

Le rugby club Soignies donne en location son club house à titre immobilier et met son mobilier y afférent à titre gracieux:

.....  
.....  
.....

du ..... À ..... Au lendemain 09h00'

Pour le prix forfaitaire de :

- 1) **Bar / Cuisine → 300 €**
- 2) **Bar / Cuisine / Grande Salle → 450 €**

Payable comme suit :

- 50 % à la réservation sur le compte du rugby au BE11 3701 1839 4348 en mentionnant votre nom et la date de location
- 50 % à la remise des clefs et ce en liquide

## Article II.

Une **caution de 250 euros en liquide** sera exigée du locataire lors de la remise des clefs.

## Article III.

Les clefs seront remises en mains propres, le lendemain de la location.

## Article IV.

Le nettoyage n'est pas compris dans le prix de la location.

Il peut toutefois être assuré par le club moyennant un forfait de 50€.

ATTENTION : la vaisselle, (les verres, couverts, casseroles,...) doit avoir été faite et rangée par le locataire de même que le club house doit être propre.

La remise en ordre du mobilier doit être absolument effectuée avant 09h00' le lendemain car le nettoyage commence à cette heure.

## Article V.

Un état des lieux et de leur contenu sera effectué avant et après chaque location. Le coût des casses et dégradations éventuelles survenues pendant ladite période est déductible de la caution. Celle-ci sera éventuellement restituée en tout ou en partie, selon le cas, au locataire dans la semaine (le mercredi soir) suivant la location au club house du rugby.

Article VI.

Au cas où le coût des dégradations serait supérieur au montant de la caution, la différence serait facturée au locataire et payable dans les 30 jours de la facturation.

Article VII.

Le présent contrat n'est que pour motif déclaré : SOIREE PRIVEE.

Article VIII.

Par la signature du présent contrat, le locataire s'engage à :

- a) Ne pas déplacer les Objets tels que armoires, cadres, tv, .... De leur emplacement originel.
- b) Mettre les sacs poubelles et tout autre déchet près du container à l'entrée.  
(Nappes, cartons, vidanges, ...)
- c) Ranger les tables, les chaises et les tabourets.
- d) Eteindre l'éclairage et chauffage.
- e) Refermer les portes et fenêtres.

Le propriétaire

le locataire  
(Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé » )

Bon amusement,  
Et n'oubliez pas que d'autres bénéficient comme vous de la salle.

Contacts :  
Stéphanie Debatty 0498/79.44.96 stephanie.debatty@hotmail.com  
Yves Calomme 0496/102513 yves.calomme@gmail.com

Adresse :  
Asbl Rugby Club Soignies  
Chemin Tour Lette  
7060 Soignies